

## Rester anonyme et protéger ses données personnelles

Caché derrière votre écran, vous pensez souvent être à l'abri des regards indiscrets. Pourtant, en naviguant, vous laissez des traces de votre passage, volontairement ou non. Rester anonyme sur le Net est chose compliquée. Des moyens permettent toutefois de mieux protéger ses données personnelles.

### *Vos données personnelles*

#### De quelles données s'agit-il ?

Il est devenu quasiment **impossible de naviguer sur Internet** sans **divulguer** un grand nombre de **données personnelles**. Il peut s'agir d'informations nominatives ou de données d'identification électronique.

Les **informations nominatives** concernent les informations données au moment d'une inscription, par exemple pour créer une adresse électronique, aller sur un site de commerce ou visiter un portail. Ces informations sont de type nom, prénom, âge, sexe, adresse, professions, loisirs, ...

Les **données d'identification électronique** sont les informations extraites automatiquement de votre ordinateur. Pour le constater, il suffit d'aller sur le site de la CNIL et de suivre la démonstration de la rubrique "vos traces". Le site pourra sans problème indiquer l'IP, le système d'exploitation et le navigateur de votre ordinateur.

#### Par qui sont-elles utilisées et pourquoi ?

L'objectif est d'obtenir les informations les plus précises possibles, de sorte à pouvoir **dresser votre "profil"** (sites visités, habitudes de consommation, pratiques d'achat, ...).

Certains sites procèdent même à des rapprochements et recoupements avec les informations saisies sur d'autres sites. C'est ainsi que vous trouverez fréquemment, dans votre boîte de courrier électronique ou sur les sites que vous visitez, **des publicités "personnalisées"** et répondant à vos centres d'intérêts. Il arrive même que des bandeaux publicitaires français apparaissent alors que vous naviguez sur un site étranger.

Ce type de traçage ne porte à priori pas atteinte à la vie privée. Il ressemble à celui que l'on connaît avec le courrier "normal".

Cependant, toutes ces données personnelles intéressent grandement le monde de la publicité et du commerce. Elles peuvent également être tentantes pour des personnes malintentionnées. Il faut donc être vigilants et se protéger.

---

## Comment êtes-vous pisté ?

1. Les premières informations récoltées par un site sont **celles que vous saisissez "volontairement"**, le plus souvent dans un formulaire d'inscription (un champ rempli, une case cochée, ...).
2. **D'autres données sont récupérées à votre insu.** La méthode la plus répandue est l'utilisation de **cookies**. Un cookie (voir dictionnaire) est un petit fichier envoyé par le site web visité, et installé sur le disque dur de l'internaute via le navigateur. Il permet de suivre à la trace votre navigation (sites visités, fréquence, pages lues, ...). Il y a les cookies de session (qui ne restent pas sur l'ordinateur lorsque vous quittez le site ou fermez le navigateur) et les cookies permanents (qui restent sur l'ordinateur).
3. En complément aux cookies, des **balises web**, qui ont souvent la forme d'une image électronique, permettent de générer des statistiques et de récupérer des informations sur un cookie ou sur l'ordinateur.
4. Les **fichiers de log** constituent un autre moyen de pistage. Il s'agit d'une véritable mémoire de l'Internet. Toutes les activités du serveur sont enregistrées dans ce type de fichier, ce qui permet alors de retrouver facilement l'historique d'une navigation ou l'IP d'un ordinateur.
5. Mais vous ne risquez pas uniquement d'être pisté depuis l'extérieur. Votre propre ordinateur peut révéler des données personnelles. Une technique répandue est celle des **spywares**. Il s'agit d'un programme inclus dans un logiciel, permettant de collecter des données personnelles (habitudes de consommation, centres d'intérêts, ...) et de les envoyer au concepteur du programme ou à un tiers.
6. C'est le cas aussi avec le **cache** et l'**historique** du navigateur. Le cache conserve une trace des sites visités (fichiers, images, ...), ce qui permet ensuite un chargement accéléré des pages. L'historique donne une liste de l'ensemble des sites visités sur une période donnée. Si ces deux fonctions sont pratiquées, elles sont également un moyen de vous connaître.

## Comment pouvez-vous vous protéger ?

### Pour vous protéger : une loi et la CNIL

Tout d'abord, il faut savoir que **les fichiers de données nominatifs sont soumis à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978** relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (à noter toutefois que ceci ne vaut que pour les données stockées en France). De plus, avant de constituer un tel fichier, une demande doit être faite à la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).

### Conseils pratiques

Pour tout ce qui concerne la fourniture "volontaire" d'informations personnelles, il est conseillé de **ne pas donner plus de renseignements que nécessaire** :

1. ne donnez des informations personnelles que si c'est indispensable
2. vérifiez que le site qui collecte les données est "digne de confiance" (déclaration à la Cnil, engagements du site, paiement sécurisé, ...)
3. ne cochez pas systématiquement les cases relatives à l'envoi de données à un tiers, à la participation à des sondages, ...
4. créez une adresse électronique réservée pour les achats en ligne, la participation à des jeux, ...
5. ne divulguez jamais vos mots de passe à des tiers

Concernant les données personnelles pouvant être récoltées à votre insu, **quelques règles et précautions permettent de limiter les risques** :

1. paramétrez le comportement de l'ordinateur au niveau de l'acceptation et de l'activation des cookies (dans les options Internet du navigateur)
2. installez un logiciel permettant de détecter et d'éradiquer les spywares
3. nettoyez régulièrement le navigateur (cookies, cache et historique)

### Pas de panique !

Bien sûr, **il ne s'agit pas de tomber dans la paranoïa**. Les cas de récupération et d'utilisation frauduleuse de données personnelles sont peu fréquents. **Si vous recherchez l'anonymat "parfait"** et que vous avez les compétences techniques utiles :

    passez par des sites intermédiaires (par exemple [www.anomyser.com](http://www.anomyser.com)) qui font le lien avec le site à visiter tout en masquant l'IP de l'internaute  
    utiliser un firewall  
    installez un proxy

---

### La CNIL

**La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés** a été instituée par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés qui la qualifie d'autorité administrative indépendante, et qui lui confie 5 missions ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)) :

**Informers les personnes de leurs droits et obligations**, et proposer au gouvernement les mesures législatives ou réglementaires de nature à adapter la protection des libertés et de la vie privée à l'évolution des techniques. L'avis de la CNIL doit d'ailleurs être sollicité avant toute transmission au Parlement d'un projet de loi créant un traitement automatisé de données nominatives.

**Garantir le droit d'accès**. La CNIL veille à ce que les modalités de mise en oeuvre du droit d'accès aux données contenues dans les traitements n'entravent pas le libre exercice de ce droit. Elle exerce, pour le compte des citoyens qui le souhaitent, l'accès aux fichiers intéressant la sûreté de l'État, la défense et la sécurité publique, notamment ceux des Renseignements généraux.

**Recenser les fichiers.** La CNIL donne un avis sur toutes les créations de traitements du secteur public et reçoit les déclarations de traitements du secteur privé. Le non-respect de ces formalités par les responsables de fichiers est pénalement sanctionné (...).

**Contrôler les applications informatiques** afin de vérifier que la loi est respectée. La Commission use de ses pouvoirs de vérification et d'investigation pour instruire les plaintes, pour disposer d'une meilleure connaissance de certains fichiers, pour mieux apprécier les conséquences du recours à l'informatique dans certains secteurs, pour assurer un suivi de ses délibérations (...).

**Réglementer en établissant des normes simplifiées,** afin que les traitements les plus courants et les moins dangereux pour les libertés fassent l'objet de formalités allégées.

Cyber-base Grand AUCH